

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-sept mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 M. Sylvain Bourque, conseiller
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est absent : Aucun

Est aussi présent : Monsieur François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance ajournée le 3 mars.

- 19.3 Bail dans le domaine hydrique de l'état – autorisation de renouvellement;
- 19.4 Demande de soutien financier – fête nationale du Québec;
- 19.5 Programme d'aide financière MRC Bonaventure – Festivals et événements;
- 19.6 Programme Circonflexe de l'URLS – autorisation d'adhésion au projet « coffres pour bouger »;
- 19.7 Direction des travaux publics – fin de la période de probation;
- 19.8 TECQ 2024-2028-autorisation de déposer une programmation de travaux;
- 19.9 Achat en commun 2025 – adhésion;
- 19.10 Autre(s) sujet(s);
- 19.10.1 Ajout d'une terrasse à la salle multifonctionnelle – mandat pour les services professionnels;
- 19.10.2 Protocole d'entente – premiers répondants – avis de cessation;
- 19.11 Période de questions;
- 19.12 Levée de la séance.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 3 mars 2025

RÉSOLUTION 025-03-072

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 3 mars 2025.

Monsieur Jean-Marc Moses propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-03-073

19.3 BAIL DANS LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT – AUTORISATION DE RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE le bail 9596-113 signé avec l'état québécois dans le domaine hydrique de l'état;

CONSIDÉRANT QUE ce bail concerne un enrochement localisé dans la Baie-des-Chaleurs dans le secteur du sentier de la halte;

CONSIDÉRANT QUE les lieux en question seront utilisés à des fins non lucratives qui protègent le secteur du sentier de l'érosion côtière;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdage et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder au renouvellement du bail 9596-113 avec l'état québécois.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires au renouvellement de ce bail.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-074

19.4 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'un *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec* permet un financement d'activités pour célébrer la Fête nationale en juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan est favorable à l'organisation d'activités pour célébrer la Fête nationale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que madame Céline Leblanc Méthot, greffière-adjointe, soit autorisée à déposer une demande au *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* de la Fête nationale du Québec 2025 auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois;

Que la Municipalité de Caplan autorise madame Céline Leblanc Méthot, greffière-adjointe et/ou la directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux à signer tous documents relatifs au suivi de ce dossier.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-075

19.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE MRC BONAVENTURE – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS;

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien financier dans le cadre du Fonds Région Ruralité (FRR) est offert par la MRC pour venir en aide aux Municipalités pour l'organisation de festivals et événements municipaux 2025, si la Municipalité investit le même montant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organisera divers événements au cours de l'année 2025 tel que la Fête nationale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité dépose une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds région et ruralité (FRR) volet « Festivals et événements 2025 », à la MRC au montant de 5 000 \$, selon ses critères établis au programme de support aux festivités, afin d'aider à l'organisation de diverses activités qui ont lieu au cours de l'année;

Que la Municipalité s'engage à verser dans le projet le montant égal au montant demandé soit 5 000 \$ pour l'année 2025;

Que la directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux soit mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au suivi du présent dossier;

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-076

19.6 PROJET CIRCONFLEXE DE L'URLS – AUTORISATION D'ADHÉSION AU PROJET « COFFRES POUR BOUGER »

CONSIDÉRANT le projet « coffre à bouger » de circonflexe de l'URLS;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un ajout intéressant pour la communauté de caplan;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion de la municipalité au projet « coffre pour bouger » de l'URLS.

QUE la directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux soit autorisée à signer tous les documents en lien avec ce projet.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-077

19.7 DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 024-07-198 confirmant l'embauche de la directrice des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une période de probation de 6 mois était prévu à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT l'entretien de fin de période de probation **et** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la période de probation et de confirmer l'embauche sur une base permanente de madame Catherine Ferlatte à la direction des travaux publics.

QUE les conditions prévues à l'entente signée à l'embauche s'appliquent.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-078

19.8 TECQ 2024-2028 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX

ATTENDU QUE :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-079

19.9 ACHAT EN COMMUN 2025 - ADHÉSION

CONSIDÉRANT les achats en commun lancé par les MRC de la région pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les propositions pour le lignage des routes et l'épandage d'abat poussière liquide représente un intérêt pour la municipalité;

À CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'adhésion aux achats en commun des MRC de la région pour le lignage et l'abat poussière liquide.

QUE comme proposé par les MRC le mandat pour le calcium liquide soit octroyé à Aménagements Lamontagne pour 520\$/m³ et le mandat de lignage à Multi-lignes de l'est pour 224.43\$/km

Adopté

19.10 AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 025-03-080

19.10.1 AJOUT D'UNE TERRASSE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE – MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELLES

CONSIDÉRANT l'usage de la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QU'une terrasse était prévu sur la façade sud aux esquisses préliminaires du projet et qu'il serait pertinent d'évaluer la possibilité de faire cet ajout;

CONSIDÉRANT la soumission de pba architecte au montant de 9 210\$ excluant les frais d'ingénierie et les taxes applicables.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat au montant de 9 210\$ excluant les frais d'ingénierie et les taxes applicables pour la réalisation d'esquisse d'avant-projet pour l'implantation d'une terrasse sur la façade sud de la salle multifonctionnelle.

QUE ce mandat soit financé par les opérations courantes.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-081

19.10.2 PROTOCOLE D'ENTENTE – PREMIERS RÉPONDANTS – AVIS DE CESSATION

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de premiers répondants sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans cette situation, la municipalité ne juge pas nécessaire de maintenir le protocole d'entente des premiers répondants signé en 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article « amendement, renouvellement et cessation de l'entente » du protocole prévoit qu'un avis doit être envoyé par courrier recommandé aux partenaires de l'entente pour signifier la volonté d'y mettre fin dans les 90 jours;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser les partenaires de l'entente de la volonté de la municipalité de procéder à la cessation du protocole d'entente premiers répondants dans les 90 jours de la présente, soit le 16 juin 2025.

QUE les organisations suivantes soient avisées tel que prévu au protocole :

- CISSS
- CAUREQ
- Service ambulancier de la Baie

Adopté

19.11 PÉRIODE DE QUESTION

Aucunes questions et commentaires ne furent émis.

RÉSOLUTION 025-03-082

19.12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Jean-Marc Moses la séance est levée.

Il est 19h35.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

